

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de **Montastruc-la-Conseillère**  
Séance ordinaire du **23 février 2023**

Convocation envoyée le 17 février 2023

Nombre d'Élus.....23  
Nombre de présents.....15  
Nombre de procurations.....7  
Nombre d'absents.....1

**Délibération N° 2023\_01\_04**

**Objet : Actualisation des tarifs de restauration ALAE/ALSH et renouvellement de la convention**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

**Présents** : CAPEL Jean-Baptiste, LASKIER William, BACHELET Nathalie, PEREZ Serge, LAURENS Mireille, CHAUBET Sandrine, FORTIER Daniel, GRELET Sandrine, MAUCOUARD Marjorie, PELEGRY Geoffrey, SAINGIER Hervé, GUIBERT Adeline, MICHAUX Chantal (arrivée à 20h49), RIUS Jean, SENHADJI Nabila

**Procurations** :

Véronique MILLET donne pouvoir à Nathalie BACHELET  
Vincent MESTDAGH donne pouvoir à William LASKIER  
Philippe LALANNE donne pouvoir à Hervé SAINGIER  
Agnès DU LAC donne pouvoir à Sandrine GRELET  
Mania LE NIVET donne pouvoir à Mireille LAURENS  
Pierre JACOMINO donne pouvoir à Adeline GUIBERT  
Médéric GAUTIER donne pouvoir à Nabila SENHADJI

**Absents** : CADOZ Patricia

**Secrétaire de séance** : MAUCOUARD Marjorie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster les tarifs proposés pour la restauration des enfants inscrits à l'ALSH (Montastruc et Paulhac) et des adultes animateurs de l'ALAE de Montastruc géré par le LEC (Loisirs Education Citoyenneté). La dernière tarification issue de la convention de prestation de services datant du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est proposé de les actualiser à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

La facturation sera établie par la commune sur la base du nombre de repas commandés et livrés, en application des tarifs suivants :

	Nouveaux tarifs
<b>Petits</b>	3.76 €
<b>Grands</b>	4.08 €
<b>Adultes</b>	6.77 €

*Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :*

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le

Restauration des enfants  
Berger  
Levrault  
ID : 031-213103583-20230223-2023\_01\_04-DE

**Article unique :** Le Conseil Municipal approuve la révision du tarif pour la restauration des enfants à l'ALSH de Montastruc géré par le LEC (Loisirs Education et Citoyenneté) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		22

Le Maire,  
Jean-Baptiste CAPEL